

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1077-23 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 120 459 \$ AFIN DE FINANCER  
LES COÛTS POUR LA RÉFECTION DE DIVERS TRONÇONS DES RUES JANICK, DES  
PINSONS, DU SOUS-BOIS, LAVIGNE, ANDRÉ, LAPIERRE, DE LA MONTAGNE ET DU RANG  
ST-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 28 mars 2023, le Règlement numéro 1077-23 décrétant un emprunt de 2 120 459 \$ afin de financer les coûts pour la réfection de divers tronçons des rues Janick, des Pinsons, du Sous-Bois, Lavigne, André, Lapierre, de la Montagne et du rang St-François.

L'approbation par les personnes habiles à voter n'est pas requise pour ce règlement d'emprunt qui n'est soumis qu'à l'approbation du ministre en vertu de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*. Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 avril 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 8 mai 2023.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière